

La gratuité implique (presque) toujours un coût

L'invité

Christophe Raymond

Directeur du Centre patronal



Il n'y a à peu près rien de gratuit en ce bas monde, hormis les beautés de la nature et la richesse des sentiments humains et de leur manifestation.

L'acte gratuit, précédé d'aucun calcul et qui n'attend aucune contrepartie, n'existe quasiment pas. On le remarque dans les relations économiques, alors même que le marketing utilise régulièrement la technique de la gratuité. L'exemple classique est celui de l'entreprise qui offre volontiers ses rasoirs, parce qu'elle sait qu'il s'agit du meilleur moyen de vendre ses lames dans la foulée.

Dans le monde numérique, cette pratique de la fausse gratuité est partout. On mise sur le modèle «freemium», qui consiste à parier sur le fait que certains consommateurs passeront à la version payante. On finance ses largesses en infligeant à ses utilisateurs des publicités envahissantes. On diffuse des images ou des informations au mépris du droit de propriété de celui qui les a créées. Et dans de nombreux cas, l'utilisateur procure au généreux titulaire de l'application une masse de données personnelles que celui-ci saura faire fructifier. Même s'il est plus ou moins conscient des subterfuges, le consommateur s'habitue à ces illusions confortables. L'idée s'insinue dans les esprits que

ce qui est possible en certaines circonstances devrait l'être en d'autres occasions, par exemple lorsque le consommateur se fait citoyen. Elle fait ainsi son chemin dans le débat politique, au point qu'on se dit parfois que le rêve caché de nos démocraties serait que tout devienne gratuit.

Les discussions récurrentes à propos des transports publics, qui devraient l'être selon certains, en sont l'exemple typique. Chacun sait que ceux-ci ont un coût, mais cela n'empêche pas de nombreux politiciens de prôner le financement par les contribuables de la part des frais qui restent à la charge des usagers des trains et des bus. Et de proclamer que les usagers voyageraient alors gratuitement.

Le phénomène a été judicieusement relevé par la députée Florence Gross, qui a déposé mardi passé au Grand Conseil une résolution visant à bannir le mot gratuit lorsqu'on est en présence de prestations assumées par l'État. Cette réflexion de nature sémantique est nécessaire. Il faut en plus l'accompagner de considérations sur l'efficacité de la mesure. Pour en rester aux transports en commun, le fait de les offrir en totalité à l'utilisateur est-il équitable, raisonnable, ou encore utile?

Les partisans de la pseudo-gratuité ne s'embarassent pas de grandes considérations à propos de l'économicité de leur projet. Ils sont encouragés à le poursuivre non seulement parce que le monde économique leur donne parfois le mauvais exemple, mais aussi parce qu'ils savent que le maniement du carnet de chèques constitue souvent la meilleure recette de la popularité.